



Suppression de l'Indemnité de Difficulté Administrative (IDA)- petite somme mais grand mépris !!!!

Les directions locales de la Moselle et du Bas-Rhin, ont informé les agents de leur département de la suppression de l'Indemnité de difficulté administrative que les agents d'Alsace Moselle touchaient depuis 1946.

Un peu d'histoire au sujet de cette prime (repris du courriel des Directions locales)

L'IDA, instituée par décret du 17 septembre 1946, devait prendre fin à l'achèvement de la fusion des réglementations applicables dans les trois départements d'Alsace-Moselle et dans les autres départements métropolitains. Elle a été prorogée par deux décrets de 1949 et 1950, le second prévoyant son attribution jusqu'à la réalisation complète du reclassement de la fonction publique. Bien que celle-ci ait été achevée fin 1950, cette indemnité a été maintenue par circulaires successives jusqu'à aujourd'hui.

La cour des comptes vient de juger cette prime comme illégale ou caduque et celle-ci ne sera plus versée aux agents des trois départements à partir de février 2025.

Comment ne pas voir dans cette suppression un énième moyen de faire des économies de bout de chandelles sur le dos des agents alsaciens et mosellans !!!

Certes cette prime était d'un faible montant, mais les agents y tenaient, tout comme les deux jours de congés supplémentaires

A la publication de cette mesure, les termes de mesquinerie et de mépris reviennent souvent !!!

Dans un contexte, de suppression de la GIPA, du gel du point d'indice, de la baisse de rémunération de 10 % des agents malades ceci est la goutte qui fait déborder le vase !!!

Les sections CGT Finances Publiques des départements Alsaciens et Mosellans considèrent que les économies ne sont pas à faire sur le dos de nos salaires, mais que l'argent est à chercher chez les plus riches qui se gavent de subventions publiques et de réductions d'impôts faites par le Mozart de la Finance (en mode Requiem).